



L'impact social de la crise économique due à la pandémie de Covid-19

Une approche par le suivi des allocataires du RSA, de l'ASS et de la prime d'activité

WEBINAIRE POS - 30 NOVEMBRE 2021



Idée de cette présentation : expliquer l'approche retenue par l'Insee pour mesurer l'impact social de la crise économique engendrée par la pandémie de Covid-19.

Cette approche consiste à suivre les effectifs d'allocataires de trois prestations sociales :

- ✓ le revenu de solidarité active
- ✓ l'allocation de solidarité spécifique
- ✓ et la prime d'activité

Pourquoi cette étude ?

Éclairer les impacts sociaux de la crise économique

Mettre en valeur des données existantes

2

Lorsqu'il est apparu que la pandémie de Covid-19 allait s'installer dans la durée, avec des répercussions très fortes, un des enjeux pour l'Insee était d'éclairer les conséquences de la crise sanitaire.

Au-delà de l'aspect « santé », la crise due à la pandémie de Covid-19 est d'abord une crise économique puis une crise sociale.

Sur le volet économique, l'Insee s'est adapté pour produire très rapidement des indicateurs de suivi conjoncturel permettant de mesurer les conséquences sur le marché du travail, sur l'investissement, sur la production...

Sur le plan social, les effets de la crise économique sont plus diffus, sur une temporalité qui n'est pas la même que celle du marché du travail : moyen terme et long terme.

Et surtout les indicateurs à mobiliser sont moins évidents que ceux utilisés pour un suivi de l'économie.

✓ Un premier objectif = donner une idée des répercussions sociales engendrées par la crise économique autrement dit d'appréhender l'évolution des ménages les plus précaires

Le service statistique du ministère des Solidarités et de la Santé, la Drees, est la référence en matière d'analyse statistique **nationale** sur les phénomènes sociaux/santé.

La Drees a mis en place en décembre 2020 un suivi mensuel des impacts sociaux notamment au travers du suivi des prestations de solidarité. En effet, ces prestations de solidarité existent pour apporter un soutien aux ménages en difficultés financières notamment.

La Drees propose donc toute une batterie d'indicateurs – sur lesquels on reviendra par la suite -, mis à jour tous les mois et accompagnée d'un communiqué de presse pour commenter les principales évolutions nationales.

Ces indicateurs nationaux sont également déclinés à l'échelle régionale.

✓ Second objectif de notre étude : réutiliser/mettre en valeur ces données existantes

✓ Avec un sous-objectif qui est d'accompagner le plus possible le lecteur. On est sur un sujet avec un vocabulaire qui ne fait pas partie du quotidien et les modes de calcul mis en place pour les attributions des prestations ne sont pas forcément évidents.

1 Comment mesurer l'impact social de la crise économique ?

2 Impact sur les allocataires du RSA et de l'ASS

3 Impact sur les allocataires de la prime d'activité

Dans une première partie, nous balayerons les indicateurs mis à disposition par la Drees, pour au final retenir de suivre l'évolution des allocataires de 3 dispositifs

- ✓ le revenu de solidarité active
- ✓ l'allocation de solidarité spécifique
- ✓ et la prime d'activité

Le RSA et l'ASS sont deux minima sociaux s'adressant à des personnes sans emploi.
La prime d'activité est une aide s'adressant à des travailleurs aux revenus modestes.

La deuxième partie sera consacrée à l'impact de la crise économique sur les allocataires du RSA et de l'ASS.

Et enfin la troisième partie portera sur l'impact de la crise économique sur les allocataires de la prime d'activité.

01 Comment mesurer l'impact social de la crise économique ?

Minima sociaux d'insertion

ASS

RSA

AAH

5

Comment mesurer l'impact social de la crise économique ?

La première étape consiste à aller regarder les indicateurs disponibles dans les données actualisées mensuellement par la Drees.

Il y a 3 grandes catégories de données.

Tout d'abord des données sur les allocataires des **minima sociaux** dits **d'insertion**

- ✓ Le RSA
- ✓ L'ASS
- ✓ Et l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Minima sociaux d'insertion

ASS

RSA

AAH

Autres prestations sociales

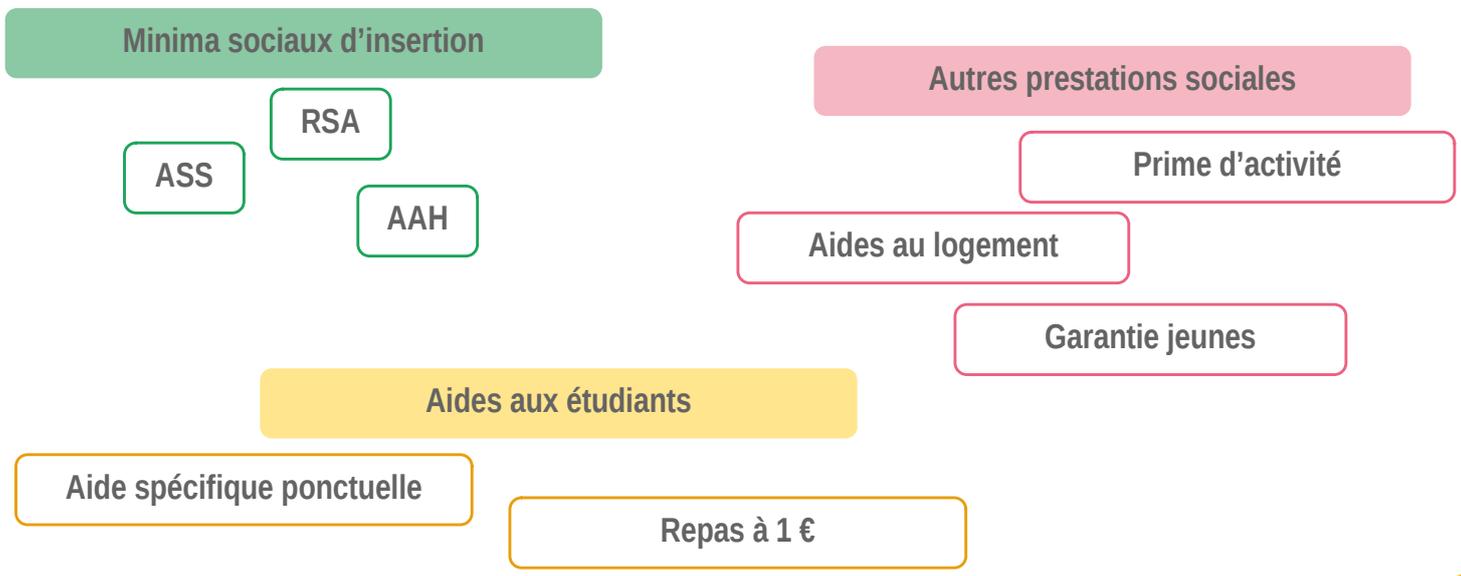
Prime d'activité

Aides au logement

Garantie jeunes

Ensuite des données sur les allocataires d'autres prestations sociales :

- ✓ La prime d'activité
- ✓ Les aides au logement
- ✓ Et la garantie jeunes



Et enfin des données sur des aides destinées aux étudiants :

- ✓ L'aide spécifique ponctuelle
- ✓ Et les repas à 1€ mis en place par le Crous

Quel impact sur les recours aux prestations de solidarité lorsque le marché du travail se dégrade ?



Dépendance nette à l'activité économique



Mode de calcul permettant un suivi conjoncturel

La deuxième étape consiste à faire le tri dans ces indicateurs : un des moyens de faire le tri est de définir à quelle question précise on cherche à répondre

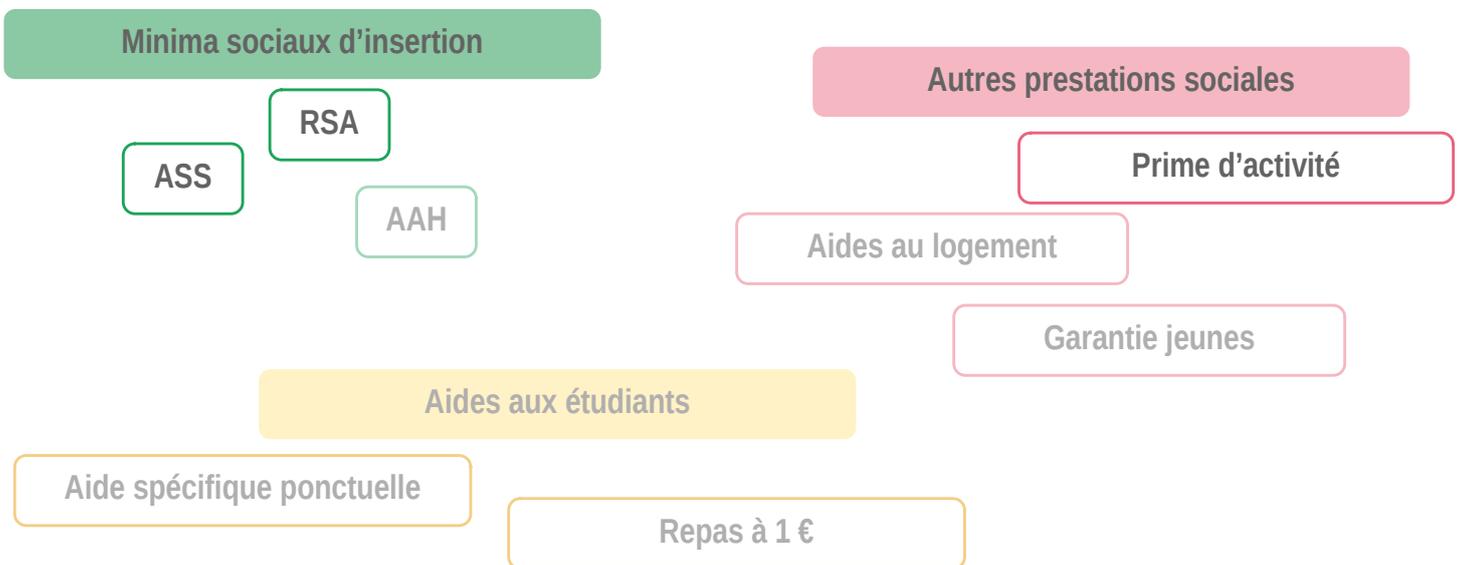
Ce qui nous intéresse c'est d'illustrer les difficultés des ménages face à la dégradation du marché du travail.

On veut donc répondre à la question : que se passe-t-il du côté des recours aux prestations de solidarité lorsque le marché du travail se dégrade ?

On doit donc utiliser comme indicateur des prestations ayant une dépendance nette à l'activité économique.

Cette condition est nécessaire mais pas suffisante : il faut également que les conditions d'attribution de la prestation permettent un suivi conjoncturel.

En effet, pour déterminer si on est éligible ou non à une prestation, il y a notamment une condition de ressources. Pour certaines prestations, les ressources prises en compte sont celles des 3 derniers mois, ce qui garantit un suivi conjoncturel. Mais pour d'autres, les ressources prises en compte sont celle de l'avant-dernière année : à ce moment-là, un suivi conjoncturel n'est pas possible.



Si on revient maintenant à notre liste d'indicateurs.

Trois prestations répondent à la fois au critère « dépendance à l'activité économique » et au critère « mode de calcul compatible avec un suivi conjoncturel » : le RSA, l'ASS et la prime d'activité.

RSA et ASS sont des minima sociaux d'insertion qui s'adressent à des **personnes sans emploi** pour leur assurer un revenu minimum. Le versement de ces prestations implique la recherche active d'emploi. En ce sens, la situation sur le marché du travail joue sur les possibilités de trouver un emploi et donc sur les possibilités de sortir des dispositifs. On a bien un lien direct avec le marché du travail.

Plus spécifiquement pour l'ASS : cette aide s'adresse aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage

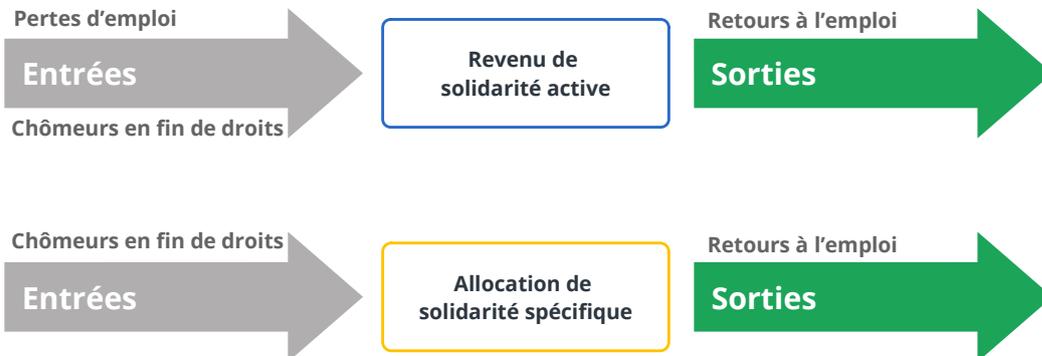
=> les effectifs de l'ASS dépendent donc de la situation économique, mais aussi des conditions pour bénéficier de l'assurance chômage.

De son côté, la prime d'activité s'adresse à des **travailleurs**, salariés ou indépendants et percevant des revenus modestes. Les conditions d'emploi du marché du travail vont donc jouer sur les effectifs d'allocataires.

02 Impact sur les allocataires du RSA et de l'ASS

Rentrons maintenant dans le vif du sujet, en allant regarder les impacts de la crise sanitaire sur les effectifs d'allocataires du RSA et de l'ASS.

On commente volontairement les évolutions des recours à ces deux dispositifs en même temps car les entrées et sorties dans les prestations se font de manière similaire, leurs évolutions sont en ce sens similaires.



À noter que dans toute la suite de la présentation, on va systématiquement schématiser les mécanismes à l'oeuvre, ceci à des fins de simplification.

On suppose ici que toutes les conditions pour être éligible à une prestation -de revenu, d'âge etc – sont remplies.

Du côté des entrées

On rentre dans le RSA quand :

- on perd son emploi

On rentre dans l'ASS quand :

- on est chômeur, qu'on arrive à la fin de ses droits au chômage et qu'on n'a pas trouvé d'emploi

Les chômeurs en fin de droit qui ne peuvent pas prétendre à l'ASS peuvent prétendre au RSA.

Du côté des sorties

On sort des 2 dispositifs de la même manière : quand on retrouve un emploi.

Ça veut dire que lorsqu'on a une dégradation du marché du travail : les situations de pertes d'emploi sont plus courantes...

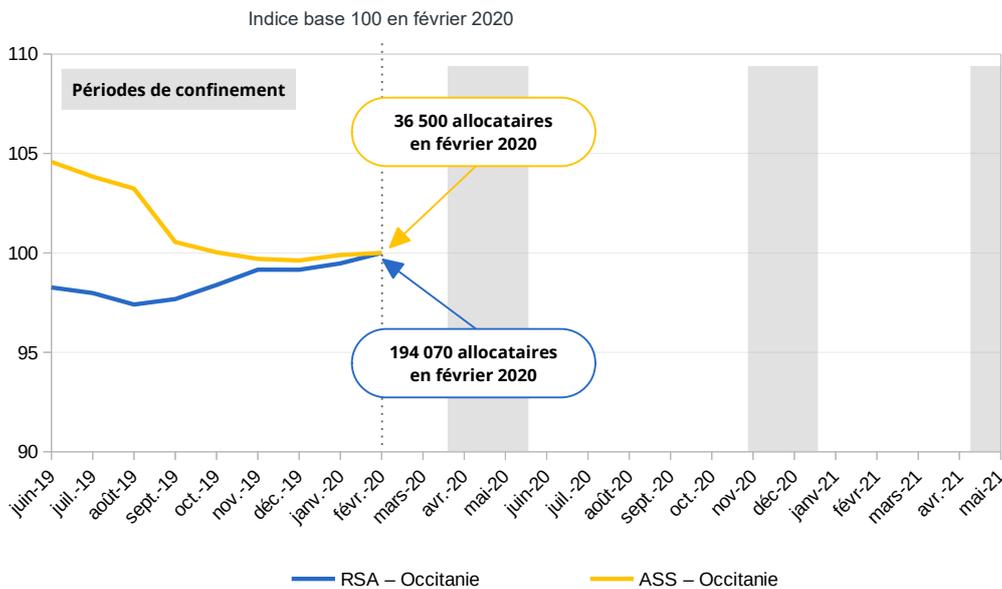
=> ce qui augmente les entrées dans le RSA

.. et les possibilités de trouver un emploi sont limitées

=> ce qui augmente les entrées de chômeurs en fin de droit, tant pour le RSA que pour l'ASS

=> et réduit les sorties des 2 dispositifs via un retour à l'emploi

Pour résumer, une dégradation du marché du travail se traduit par une hausse des effectifs du RSA et de l'ASS



Note : les données des cinq derniers mois pour chaque prestation sont provisoires
Sources : Cnaf, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA ; Pôle emploi, Fichier national des allocataires

Penchons-nous maintenant sur la situation d'avant crise, c'est-à-dire en février 2020.

Déjà des ordres de grandeurs :

Les allocataires du RSA = 194 070 personnes

Les allocataires de l'ASS = 36 500 personnes

Le RSA correspond à la courbe bleue, l'ASS à la courbe jaune.

Les niveaux d'effectifs ne sont donc pas du tout les mêmes, ce qui nous pousse à représenter les évolutions à l'aide de séries en base 100 pour pouvoir afficher simultanément les évolutions des 2 dispositifs.

Une série en base 100, qu'est-ce que c'est ?

C'est une série qui représente des évolutions, et non des effectifs.

Les évolutions sont en référence à un point donné, notre base 100.

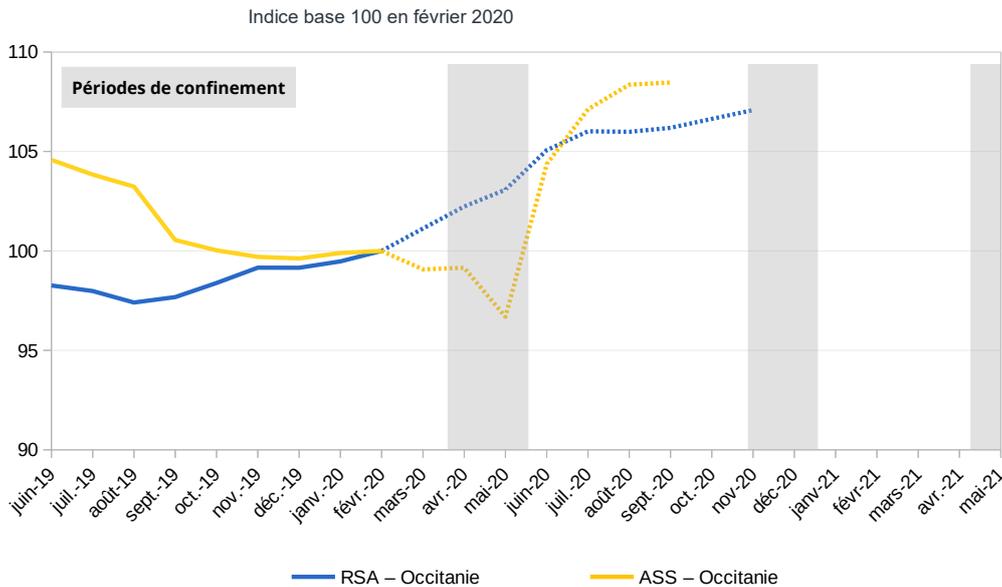
Ici base 100 = février 2020 = juste avant la crise.

Tous les autres points sont des taux d'évolution par rapport à ce point de base.

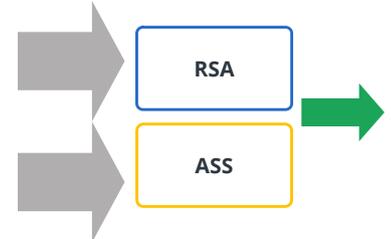
Exemples : 120 en mars 2020 => augmentation de 20 % des effectifs par rapport à février 2020.

90 en avril 2020 => baisse de 10 % des effectifs par rapport à février 2020

Sur la période étudiée, qui court de mars 2020 à mai 2021, on a 2 sous-périodes distinctes : une de hausse des effectifs, puis une baisse.



Dégradation du marché du travail



Note : les données des cinq derniers mois pour chaque prestation sont provisoires
Sources : Cnaf, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA ; Pôle emploi, Fichier national des allocataires

1ere période : phase de hausse des effectifs

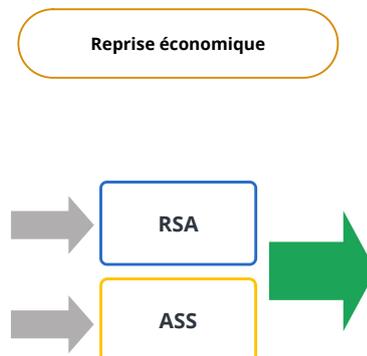
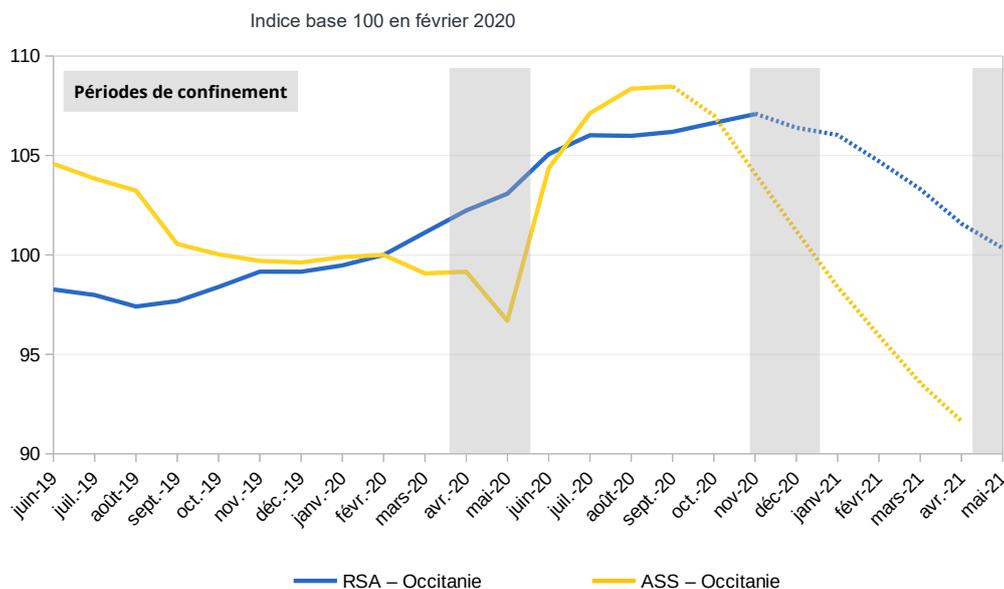
On ne rentre pas dans le détail des évolutions des effectifs durant le 1^{er} confinement, car la période est très particulière : les mesures d'urgence prises par le gouvernement pour sécuriser les droits des allocataires ont provisoirement déconnecté de la réalité économique les évolutions de ces dispositifs.

Pour la suite 2, explications principales à la hausse des effectifs :

- ✓ tout d'abord la dégradation du marché du travail a multiplié les entrées dans le dispositif et réduit les chances d'en sortir
- ✓ et en parallèle, à la fin juin, arrêt des mesures d'urgence du 1^{er} confinement. Spécifiquement pour nous, ça veut dire que les mesures destinées à prolonger les allocations chômage des demandeurs d'emploi en fin de droit se sont arrêtées, ce qui a généré de manière groupée des bascules en ASS ou RSA

Les points à noter :

- ✓ la hausse de l'ASS paraît très importante par rapport à celle du RSA : cela est dû aux différences d'effectifs. Les effectifs de l'ASS sont faibles par rapport à ceux du RSA (36 000 versus 194 000). Un même nombre de nouveaux entrants se traduit par un % de hausse plus important dans l'ASS
- ✓ les évolutions sont similaires mais en léger décalé : le pic est atteint en septembre pour l'ASS, en novembre pour le RSA. Cela est dû au fait que les modalités de calcul ne sont pas les mêmes. Le versement de l'ASS est conditionné à une déclaration de revenu mensuelle tandis que celui du RSA est conditionné à la déclaration d'un revenu moyen sur 3 mois, et cela suppose pour certains l'attente effective de ces 3 mois pour devenir éligible et demander le RSA.

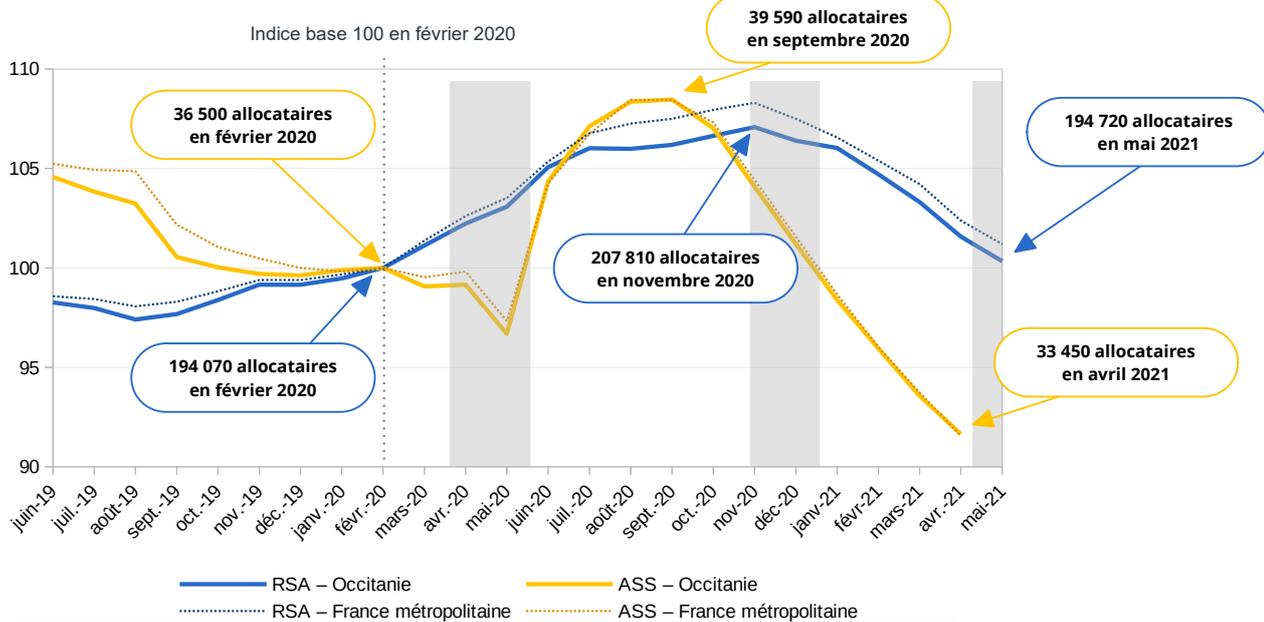


Note : les données des cinq derniers mois pour chaque prestation sont provisoires
Sources : Cnaf, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA ; Pôle emploi, Fichier national des allocataires

2^e période : phase de baisse des effectifs

La reprise économique amorcée à l'été, et confirmée depuis, multiplie les occasions de retour à l'emploi, et donc les sorties des dispositifs.

Plus spécifiquement pour l'ASS, la baisse des effectifs est accentuée par de nouvelles mesures d'urgences prises fin 2020, notamment pour prolonger les droits à l'assurance chômage. Cela signifie que les chômeurs en fin de droits continuaient de percevoir des droits au chômage, ce qui limitait de fait les entrées en ASS.



Note : les données des cinq derniers mois pour chaque prestation sont provisoires
 Sources : Cnaf, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA ; Pôle emploi, Fichier national des allocataires

Si on représente de manière complète les évolutions des effectifs du RSA et de l'ASS, voici ce que ça donne.

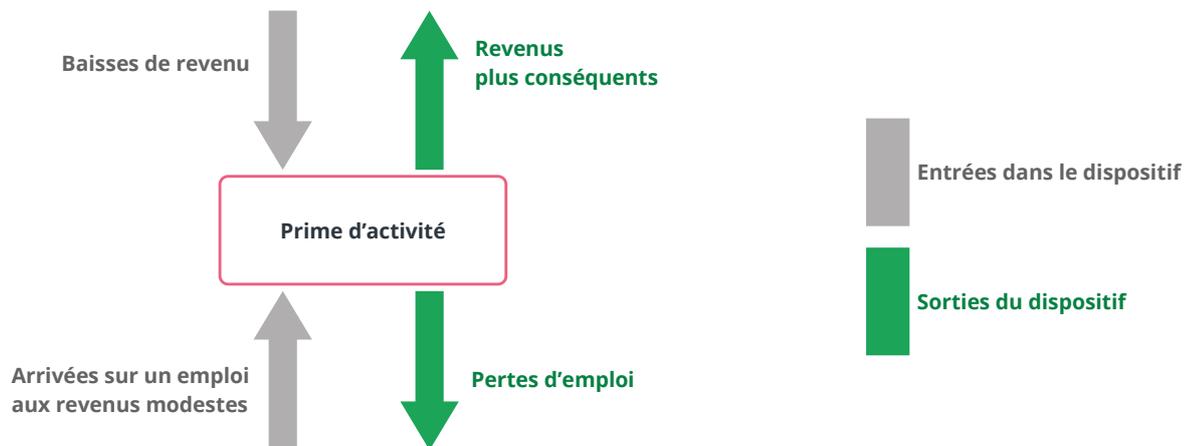
L'évolution de la France métropolitaine figure en pointillés.

Bilan

- ✓ un pic d'effectifs atteint au second semestre 2020 (septembre ASS, novembre RSA)
- ✓ en mai 2021, un retour à un niveau proche voire inférieur pour l'ASS à la situation d'avant crise
- ✓ une évolution assez similaire à celle de la France métropolitaine

03 Impact sur les allocataires de la prime d'activité

Passons maintenant du côté de l'impact de la crise économique sur les effectifs d'allocataires de la prime d'activité



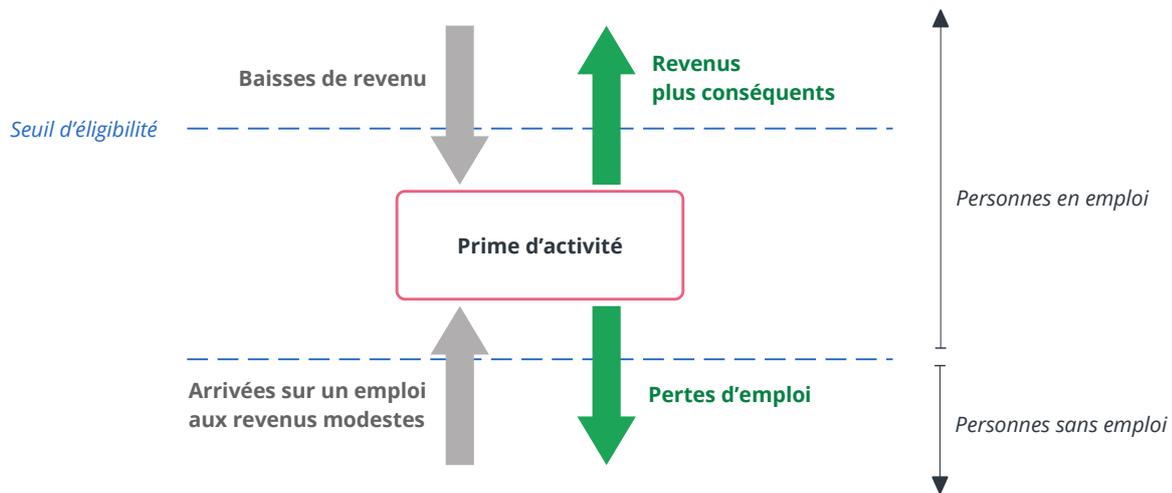
Rappel : la prime d'activité est une aide s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes. Il y a donc forcément des liens entre la situation sur le marché du travail et le nombre d'allocataires de la prime d'activité mais ils sont moins immédiats que ceux qui existent pour le RSA ou l'ASS.

En temps normal, les entrées dans le dispositif ont deux origines :

- ✓ via une baisse des revenus de ceux déjà en activité
- ✓ via une arrivée sur le marché du travail sur un emploi procurant des revenus faibles (parce qu'on est sur un emploi précaire et/ou parce qu'on est sur un temps partiel)

Quant aux sorties, elles s'opèrent :

- ✓ soit à la suite de la perte de son emploi (autrement dit une absence totale d'activité)
- ✓ soit, à l'inverse, en bénéficiant de revenus plus conséquents qui font passer au-dessus du seuil d'éligibilité



Cela signifie :

On a des entrées et des sorties du dispositif qui sont dues à échanges entre le monde du travail et le monde du chômage (partie basse du schéma)

- ✓ côté entrées = les arrivées sur des postes payant peu
- ✓ côté sorties = pertes d'emploi

Et on a des entrées et des sorties du dispositifs de personnes déjà en activité, et qui sont dues à une évolution de leur niveau de revenu (partie haute du schéma)

- ✓ côté entrées = baisses de revenu
- ✓ côté sorties = hausses de revenu

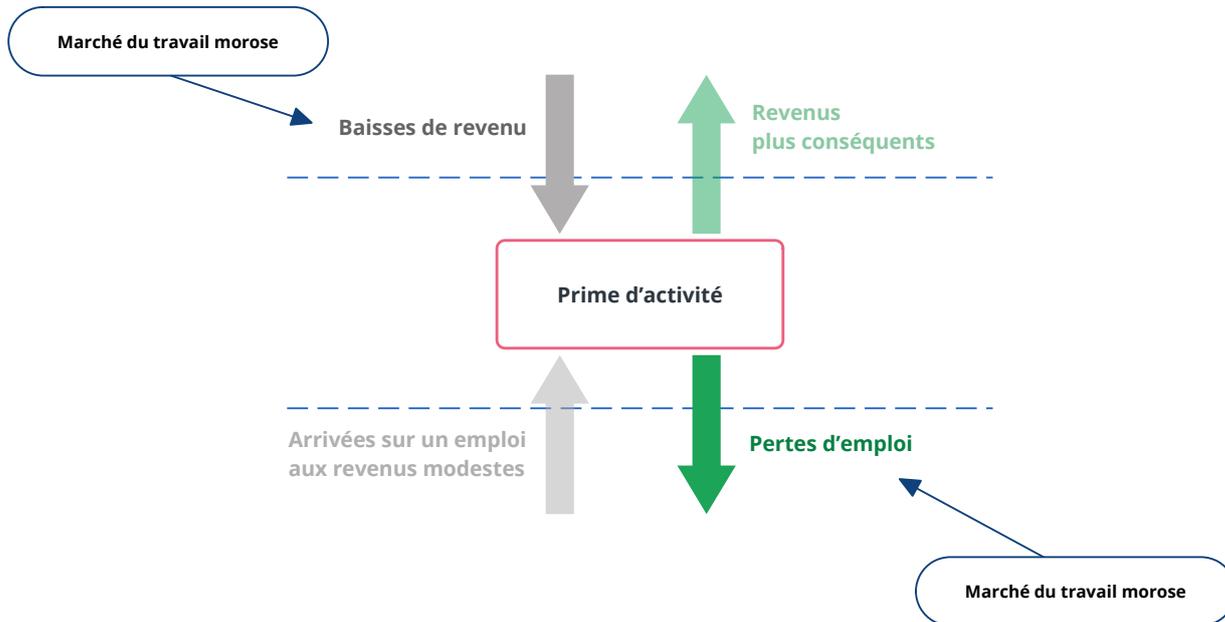
Petite parenthèse sur les baisses de revenu

Spécifiquement dans notre contexte de crise sanitaire, les baisses de revenu font suite à :

- ✓ un effet mécanique de l'évolution du marché du travail : la réduction de l'activité se traduit par une baisse du salaire des salariés et des revenus d'activité des travailleurs indépendants
- ✓ un effet dû aux mesures d'urgence prises par le gouvernement : les recours au dispositif de chômage partiel ont été facilités (élargissement du public cible, raccourcissement des délais pour y prétendre, etc.)

=> les entreprises ont fortement utilisé ce dispositif

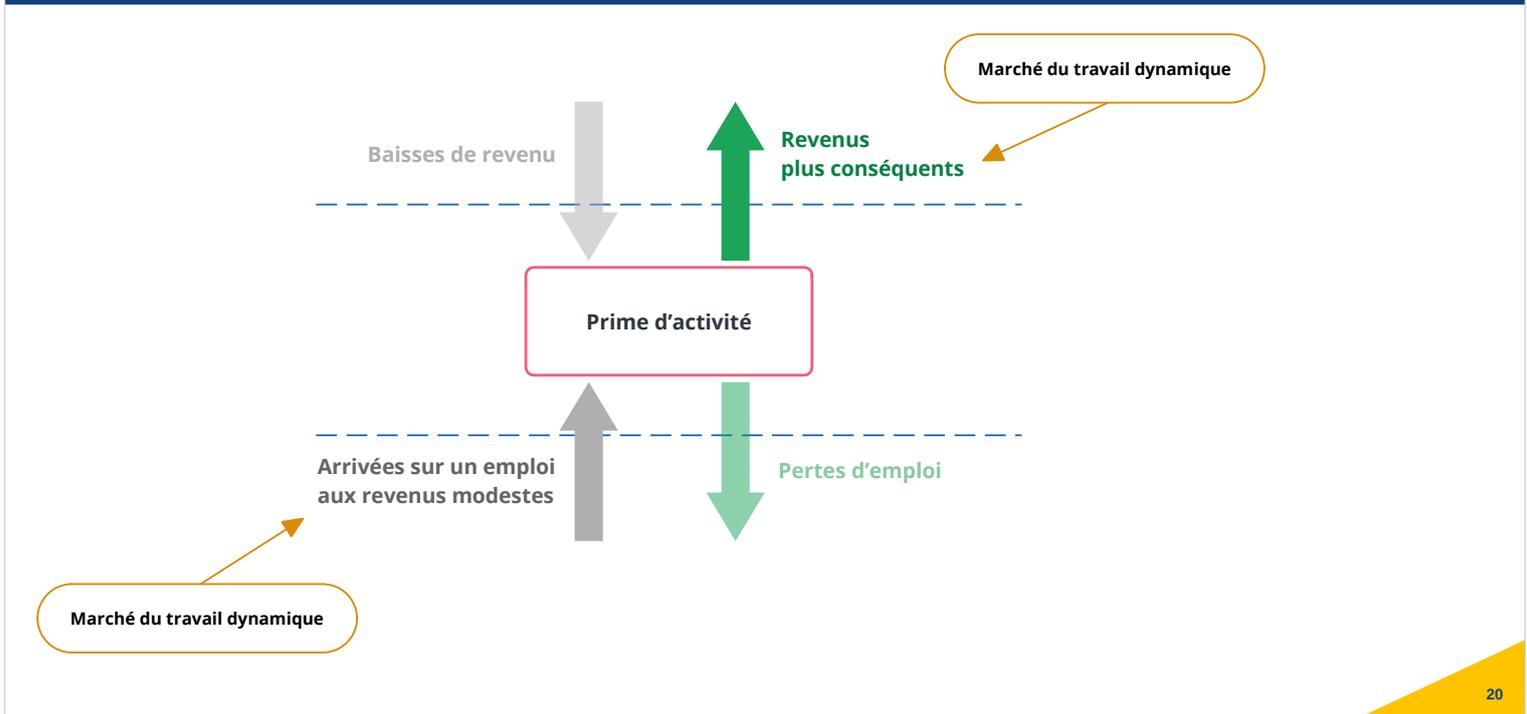
=> les indemnités de chômage partiel sont considérées non pas comme des indemnités de chômage mais comme des revenus d'activité et entrent ainsi en compte dans le calcul d'attribution de la prime d'activité. Ça veut dire que les salariés concernés par un passage au chômage partiel perçoivent moins de primes et une indemnité éventuellement inférieure à leur revenu habituel et peuvent potentiellement devenir éligibles à la prime d'activité.



On sent bien qu'on a des effets « entrées » et des effets « sorties » qui jouent en sens inverse.

Dans le cas d'une **dégradation du marché du travail** :

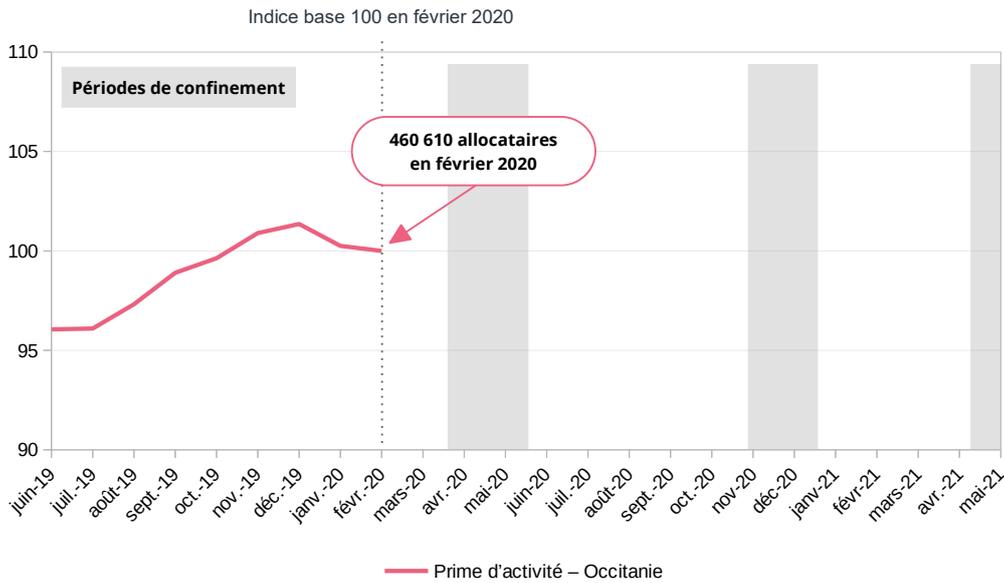
- ✓ La réduction d'activité implique des baisses de revenus pour les salariés et les indépendants et donc **plus d'entrées** dans le dispositif
- ✓ Les pertes d'emplois sont plus courantes, il y a donc **plus de sorties** du dispositif car il faut travailler pour y avoir droit



Dans le cas d'un **marché du travail redevenant dynamique** :

- ✓ La progression de revenus pour les salariés et les indépendants implique **plus de sorties** du dispositif car plus de gens ont des revenus supérieurs au seuil d'éligibilité
- ✓ En parallèle, les retours à l'emploi sont plus importants y compris pour des emplois aux revenus modestes, soit **plus d'entrées** dans le dispositif.

Les effectifs d'allocataires évoluent donc en fonction de l'effet qui prend le pas sur l'autre.



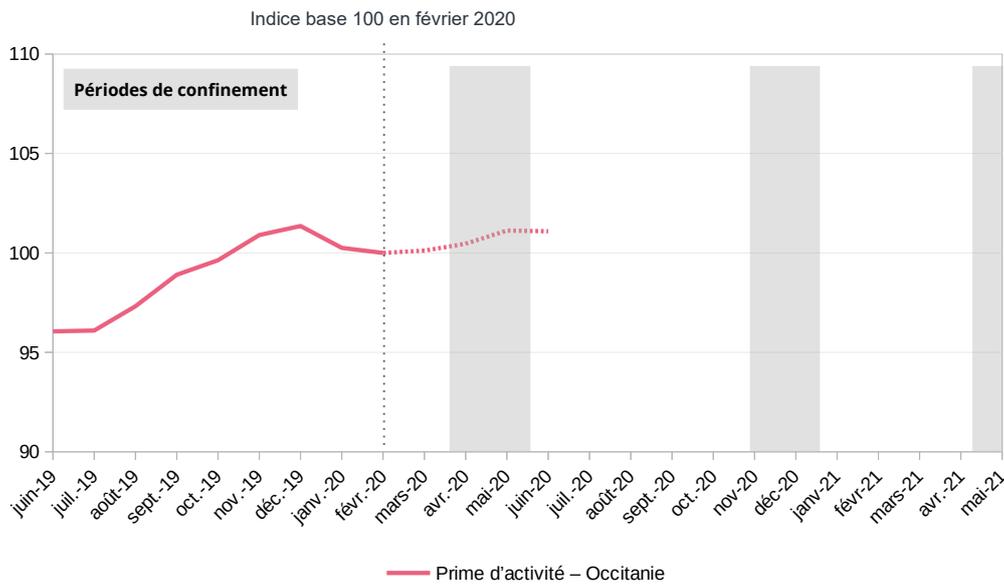
Note : les données des cinq derniers mois sont provisoires
Sources : Cnaf, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA

Point avant crise : 460 610 allocataires en février 2020

Comme précédemment, on va suivre l'évolution des effectifs à l'aide d'un graphique en base 100.

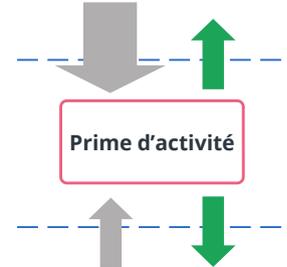
On aura 4 périodes distinctes de hausse et de baisse des effectifs.

Et pour chacune de ces périodes, on va expliquer quel est l'effet qui prend le dessus sur l'autre



Dégradation du marché du travail

Baisses de revenu



Note : les données des cinq derniers mois sont provisoires
Sources : Cnaf, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA

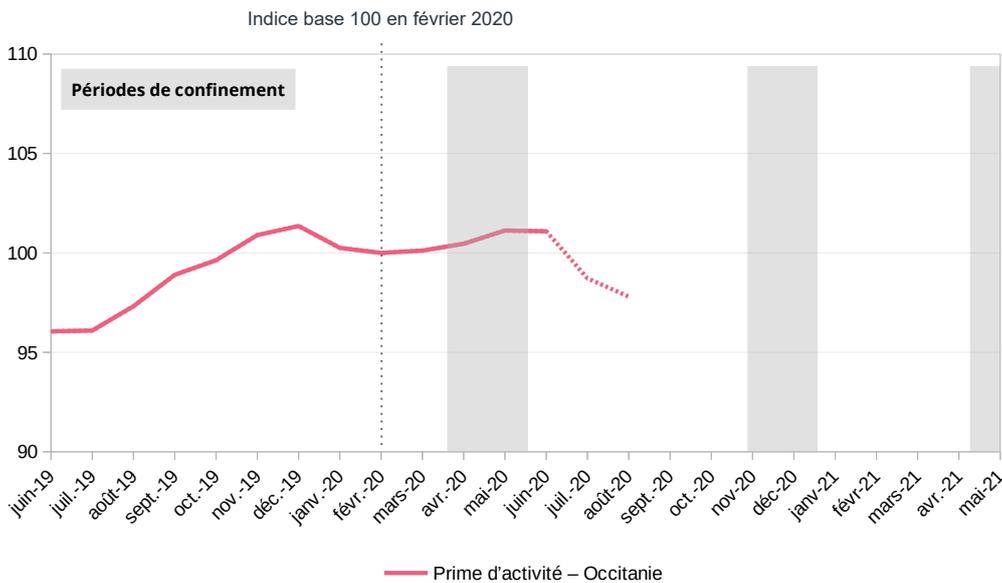
Première période : mars-juin 2020, une période de légère hausse des effectifs.

Situation sur le marché du travail : très forte dégradation

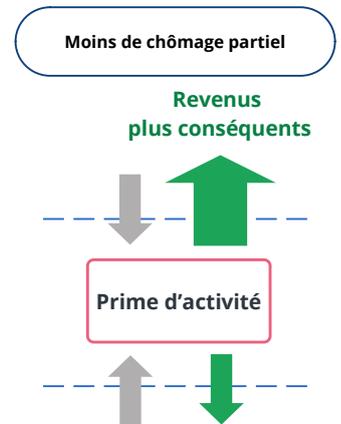
Du côté des échanges entre le monde du travail et le monde du chômage, on constate des pertes d'emploi

Du côté des échanges dus à des évolutions des niveaux de revenu, on constate des baisses de revenu. Celles-ci sont très courantes, en particulier en raison du fort recours au dispositif de chômage partiel. C'est cet effet qui prend le dessus, notamment en fin de période

=> les effectifs augmentent légèrement.



Note : les données des cinq derniers mois sont provisoires
Sources : Cnaf, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA



Deuxième période : juillet-août 2020, une période de baisse des effectifs

Situation sur le marché du travail : début d'une reprise économique.

Il est encore trop tôt pour que les effets se voient sur les effectifs car le versement de la prime d'activité repose sur une déclaration de revenu moyen sur 3 mois. Comme pour le RSA, les effets sont légèrement différés.

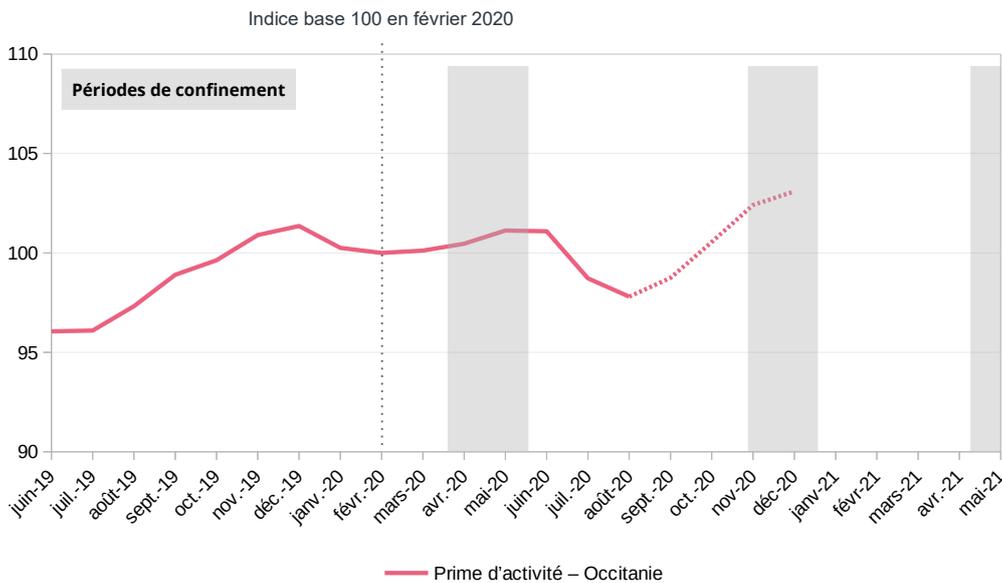
Pour l'instant, on observe les effets de la morosité du marché du travail :

Du côté des échanges entre monde du travail et monde du chômage :

- ✓ moins d'entrées car les possibilités de retrouver un emploi, même aux revenus modestes, sont limitées
- ✓ des sorties via les pertes d'emploi

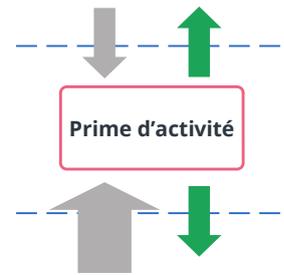
Et du côté des personnes déjà en activité, on observe la baisse des recours au chômage partiel à l'issue du confinement : les salariés concernés retrouvent leurs revenus d'avant et sortent alors du dispositif de la prime d'activité. C'est cet effet là qui est prédominant.

=> au total, les effectifs diminuent.



Note : les données des cinq derniers mois sont provisoires
Sources : Cnaf, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA

Premiers effets de la reprise économique



Arrivées sur un emploi aux revenus modestes

Troisième période : septembre-décembre 2020, une nouvelle période de hausse des effectifs.

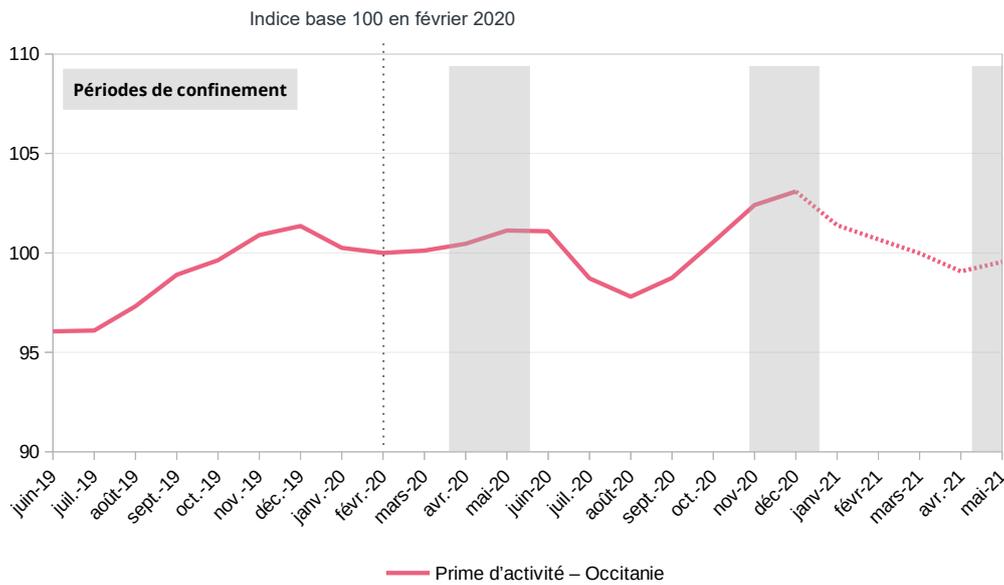
Les évolutions d'effectifs traduisent ici les effets de la reprise économique entamée durant l'été.

Du côté des personnes en activité, on observe des sorties du dispositif via le retour à des revenus plus conséquents (on dépasse le seuil d'éligibilité).

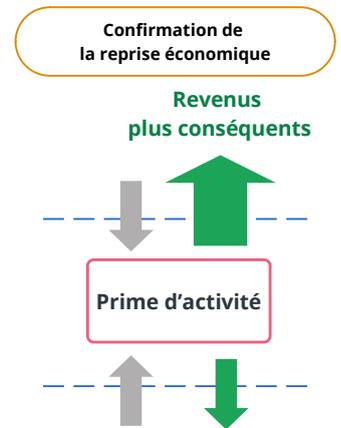
Du côté des personnes sans emploi, certains retrouvent justement le chemin de l'emploi. Comme on est dans une période où on redemarre l'activité, les retours à l'emploi se font souvent sur des emplois précaire et/ou à temps partiel c'est-à-dire procurant des revenus modestes.

C'est cet effet qui prend le dessus dans cette 3^e période.

=> les effectifs de la prime d'activité augmentent.



Note : les données des cinq derniers mois sont provisoires
Sources : Cnaf, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA



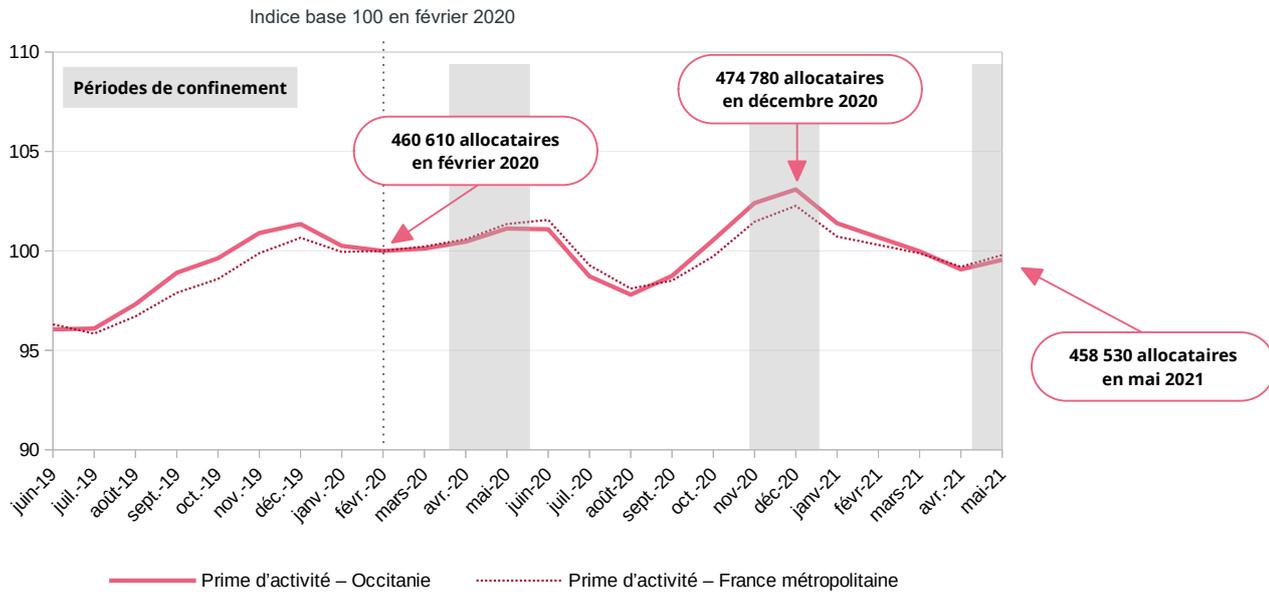
Quatrième période : janvier-mai 2021, nouvelle période de baisse

Situation économique plus favorable : la reprise se confirme

Du côté des personnes en activité, les retours à des revenus plus conséquents multiplient les sorties de la prime d'activité.

Du côté des personnes sans emploi, ceux qui en trouvent un trouvent potentiellement directement un emploi avec des revenus suffisants. Autrement dit, pas de passage par le dispositif de la prime d'activité.

=> les effectifs diminuent



Note : les données des cinq derniers mois sont provisoires
Sources : Cnaf, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA

L'évolution de la France métropolitaine figure en pointillés.

Bilan :

- ✓ un pic atteint en décembre 2020
- ✓ un retour à la situation d'avant crise en mai 2021
- ✓ encore une fois, une évolution similaire à celle de la France métropolitaine

→ RSA, ASS et prime d'activité
Des dispositifs pertinents pour appréhender la précarité engendrée par la crise économique

→ Au plus fort de la crise
Les 3 prestations ont joué un rôle d'amortisseur social

→ Mi-2021
Retour à des niveaux d'avant crise

Et si on ne doit retenir que le principal de cette présentation ?

Le RSA, l'ASS et la prime d'activité sont des dispositifs pertinents pour appréhender l'évolution de la précarité engendrée par la crise économique.

Ces trois dispositifs ont joué au plus fort de la crise un rôle d'amortisseur social.

Et lorsque le plus dur de la crise est passé et qu'une reprise économique s'est confirmée, les recours aux prestations sont revenus à un niveau d'avant crise.

Retrouvez-nous sur

insee.fr



Magali Flachère
Cheffe de projets / DR Occitanie
magali.flachere@insee.fr



MI-2021, le recours aux prestations sociales retrouve son niveau d'avant crise sanitaire

Insee Analyses Occitanie - n° 111 - Novembre 2021



La pandémie de Covid-19 et la crise économique qu'elle a engendrée ont des répercussions sociales importantes en 2020, notamment pour les plus précaires. Les difficultés auxquelles sont confrontés les ménages les plus modestes se traduisent par une hausse du nombre d'allocataires de minima sociaux. Ainsi, le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), minima sociaux s'adressant à des personnes sans emploi, connaît un pic à l'automne 2020. Les revenus des actifs sont également impactés et le nombre d'allocataires de la prime d'activité que peuvent percevoir les travailleurs aux revenus les plus modestes atteint un sommet fin 2020. Avec l'amélioration de la situation sanitaire et économique au second trimestre 2021, le nombre d'allocataires de ces prestations sociales revient à un niveau proche voire inférieur à celui d'avant crise en Occitanie comme en France métropolitaine.

Au-delà des impacts économiques immédiats, la crise économique induite par la pandémie de Covid-19 a des répercussions sociales difficiles et encore pénales à appréhender. Les conséquences sur la précarité et les difficultés auxquelles les ménages sont confrontés peuvent cependant être approchées par le suivi de certaines prestations sociales dépendantes de la dynamique de l'activité économique, telles le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et la prime d'activité. Si les effets des allocations de ces prestations ont tous été impactés par la crise sanitaire, ils ne l'ont pas été dans les mêmes proportions, ni dans le même sens, ni au même moment. En revanche, les évolutions observées en Occitanie sont similaires à celles de la France métropolitaine.

Même si les liens sont forts entre les conditions matérielles et les emboîtements de ces dispositifs de prestations sociales, les évolutions du marché du travail ont des répercussions sur le nombre d'allocataires avec un décalage dans le temps. En particulier, les modalités de calcul du RSA et de la prime d'activité reposent sur une déclaration trimestrielle, elles prennent en compte la moyenne des ressources perçues au cours des 3 mois précédant le demandeur. De plus, pendant le premier confinement (17 mars - 10 mai 2020), des mesures gouvernementales ont été prises pour sécuriser les droits des allocataires, ce qui a provisoirement déconnecté les évolutions de ces trois dispositifs de la santé économique. Le moment d'impact réel de la crise ne s'observe donc qu'à compter de juin 2020 (Figure 1).

Les évolutions du marché du travail jouent notamment sur les entrées/sorties du RSA et de l'ASS. Le RSA assure un revenu minimum aux personnes sans emploi dont les ressources sont insuffisantes. L'ASS, également un minimum social, s'adresse à des demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits au régime d'assurance chômage. En ce sens, le nombre d'allocataires de l'ASS dépend en partie des conditions pour bénéficier de l'assurance chômage. Les chômeurs en fin de droit qui ne répondent pas aux critères d'entrée en ASS peuvent par contre prétendre au RSA. Le nombre d'allocataires du RSA et de l'ASS est le fait indirect par les évolutions du marché du travail. Schématiquement, une dégradation de l'activité et le temps se

En partenariat avec :



Direction générale de l'économie, du territoire, du travail et des entreprises

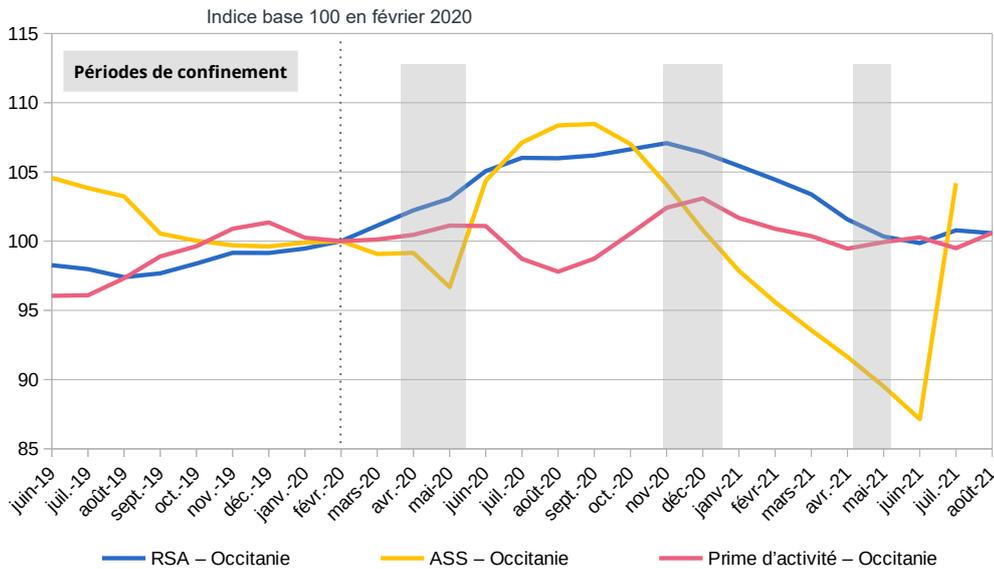


ARS



Mesurer pour comprendre

WEBINAIRE POS - 30 NOVEMBRE 2021



Note : les données des cinq derniers mois sont provisoires
Sources : Cnaf, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA

RSA et ASS : les effectifs se stabilisent

Très fort rebond pour l'ASS en juillet

Pour comprendre cette évolution, il faut tout d'abord re-préciser que la baisse des effectifs observée depuis l'automne 2020 est due à l'amélioration de la situation économique, mais pas que.

Fin 2020, de nouvelles mesures d'urgences avaient été prises notamment pour prolonger les droits à l'assurance chômage. Ça signifie que les chômeurs en fin de droits continuaient de percevoir des droits au chômage, et ça limitait de fait les entrées en ASS.

Ces mesures d'urgence se sont arrêtées fin juin, d'où les nombreuses bascules en ASS.

Il ne faut pas oublier que les effectifs sont faibles, d'où ce rebond qui paraît très impressionnant sur une série en base 100.

En volume : + 6 220 allocataires en juillet 2020.